

Le budget—M. Keeper

de transactions comme celles-là qui passe présentement pour un gain en capital devrait être considéré comme un revenu.

Quoi qu'il en soit, l'idée générale est qu'il faut inverser le fardeau de la preuve en deçà d'une certaine période. C'est autre chose de déterminer quelle période est juste ou ne l'est pas, mais c'est là-dessus que devraient se fonder les changements dont je parle.

M. Garneau: Monsieur le Président, on peut peut-être concevoir un mécanisme à cet égard. À écouter le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn), j'ai l'impression qu'il devient de plus en plus un conservateur de gauche. C'est une impression nouvelle pour nous.

Sa proposition d'éliminer du rôle de l'impôt tous ceux qui vivent au-dessous du seuil de la pauvreté m'intéresse grandement, quoiqu'il n'ait pas précisé quel est le seuil de la pauvreté. Accepte-t-il la définition de la pauvreté que donne Statistique Canada ou en a-t-il une autre?

M. Blenkarn: Monsieur le Président, le député de Laval-des-Rapides a parfaitement raison. Le seuil de la pauvreté est difficile à déterminer. Certains l'établissent à 8 000 \$ pour les personnes seules et à 12 000 \$ pour ceux qui ont des enfants. Il est difficile de définir la pauvreté dans un pays comme le Canada. Ce qui est la pauvreté dans certaines parties de l'Ontario, par exemple, est la richesse ailleurs. Ainsi, le seuil de la pauvreté dans Mississauga serait beaucoup plus élevé que les chiffres que je viens de donner, tandis que dans la région où j'ai un chalet, il serait beaucoup plus bas parce que l'économie y est fondée sur les échanges notamment de produits agricoles et autres dans laquelle les recettes en espèces sont moins importantes peut-être que le rendement de la terre et des échanges.

Il n'est jamais facile d'établir le seuil de la pauvreté dans un pays comme le Canada. À mon avis, nous devons le fixer autour de 8 000 \$ pour les personnes seules, de 12 000 \$ pour les personnes mariées sans enfants et un peu plus haut pour celles qui ont des enfants. Tout dépend des situations et des mesures fiscales possibles.

M. Ravis: Monsieur le Président, je reviens sur la réflexion selon laquelle mon collègue, le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) serait un conservateur de gauche. Je commence à me demander si le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) est un libéral de droite.

Je tiens à féliciter le député de Mississauga-Sud, car il a dit la vérité. Il a loué les éléments positifs du budget tout en reconnaissant les injustices qu'il faut faire disparaître, grâce à la prochaine réforme fiscale, nous l'espérons du moins.

Ceci m'amène à poser une question. À titre de président du comité permanent des finances et des affaires économiques, peut-il dire combien de temps il faut à un gouvernement arrivé au pouvoir en 1984 pour tout régler, surtout pour une chose aussi compliquée que le régime fiscal? Le Parti libéral semble être très impatient de voir notre série de réformes fiscales. Le Nouveau parti démocratique est impatient, lui aussi, et je remarque que le chef du Nouveau parti démocratique a envoyé des demandes d'aide financière à son parti pour pouvoir essayer d'instaurer cette réforme fiscale plus vite que ne pourrait le faire le gouvernement.

M. Keeper: Faites un don.

M. Ravis: Je ne vais pas faire de don, mais je vais demander au président du comité des finances de nous donner un calendrier réaliste. Il me semble que ce n'est pas un sujet dans lequel on s'embarque sans avoir toutes les réponses et sans comprendre toutes les questions.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, les problèmes d'une réforme fiscale sont peut-être encore plus grands au Canada que dans tout autre pays. Le régime fiscal est à la fois fédéral et provincial et le gouvernement fédéral perçoit les impôts sur le revenu des particuliers pour neuf provinces et ceux sur le revenu des sociétés pour sept provinces. D'une façon générale, notre régime fiscal est intégré avec celui des provinces, ce qui signifie qu'il faut énormément de consultations et d'efforts pour en arriver à un système équitable qui donne aux autres niveaux de gouvernement leur juste part de revenus sans entraîner de déplacement des investissements d'une partie du pays vers une autre.

Le gouvernement travaille avec diligence sur ce problème. Je suis sûr qu'il aurait aimé présenter son programme de réforme fiscale en même temps que le budget de février. Je suppose que le travail est plus complexe qu'on ne le pensait au départ, mais je suis à peu près convaincu que le gouvernement pourra présenter quelque chose d'équitable avant la fin du printemps. Le projet sera alors examiné par les Canadiens, car il est essentiel que tout le monde puisse apporter sa contribution. Au cas où les propositions gouvernementales ne satisfieraient pas les Canadiens, le comité des finances devrait prêter l'oreille à leurs demandes et faire des recommandations qui nécessitent peut-être d'autres changements.

● (1550)

Il est clair que la réforme fiscale doit être une affaire de consensus. Aucune couche de la société ne doit en faire les frais. Je dis bien «en faire les frais», car il se peut que d'autres ne paient pas autant d'impôts qu'ils le devraient. Certains organismes ne sont peut-être pas suffisamment imposés. Toutefois, en voulant redresser cette situation, il faut bien prendre garde de ne pas bouleverser leurs activités au point d'en pénaliser le pays tout entier. La réforme ne sera pas facile, mais le gouvernement est résolu à la mener à bien. Pour ce faire, il va falloir que tous les députés coopèrent et y consacrent leurs efforts et leur énergie.

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer à ce débat. Je dois dire que j'ai presque oublié de quoi il retourne dans ce budget. Cela fait déjà un certain temps que la Chambre en a été saisie et elle s'est penchée depuis sur d'autres questions. Il est bon que nous reprenions le débat sur le budget, car il est nécessaire de le terminer; le budget mérite en effet qu'on y consacre le temps voulu.

Je suis également heureux de constater que nous ne sommes pas saisis aujourd'hui du projet de loi concernant les médicaments génériques, car il s'agit d'une initiative injuste que le gouvernement a entreprise et qu'il entend mener à bien, et il devrait pouvoir y réfléchir davantage. J'espère que le gouvernement profitera de l'occasion qui lui est offerte aujourd'hui pour réexaminer son initiative qui tend à favoriser les sociétés pharmaceutiques, au détriment du consommateur moyen, surtout les personnes âgées qui ont déjà bien assez de mal à